



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 JUILLET 2026
2026/091**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, le 09 juillet 2026 à dix-neuf heures, sous la présidence de M. Franck DUVAL, Maire.

Nombre de membres dont le Conseil municipal doit être Composé	29
Nombre de conseillers en Exercice	29
Nombre de conseillers Présents	24
Nombre de votants	28

Étaient présents : M. Franck DUVAL, Mme Florence LEPY, M. François ANGER, Mme Amandine NOGUES, M. Alexis GERGAUD, Mme Justine LE FLOCH, M. Pierre LAURENT, M. Sébastien GUILLOUX, Mme Jeanne DELASSUS, Mme Emmanuelle DAUCE, M. Hervé NOGUES, M. Gwenaël DE LA MONNERAYE, Mme Sandra HÉMON, M. Jérôme BELLIOU, Mme Sophie GIANOLA, M. Davian MAHÉ, Mme Marie-Claude LEGOUIC, M. Vivien LERAY, Mme Sylvie NOURY, M. Sébastien THILLY, Mme Claudie LELECQUE, M. Yannick DANIEL, M. Pierre-Luc PHILIPPE, Mme Christelle LOIRAT.

Absent(e)s excusé(e)s: Mme Tiffanie GUILLEMOT (pouvoir à Mme Florence LEPY), M. Yannick LE PENNEC (pouvoir à M. Vivien LERAY), Mme Christelle CHASSÉ (pouvoir à M. Yannick DANIEL), M. Éric COUPRIE (pouvoir à Mme Claudie LELECQUE).

Absente: Mme Vanessa POTEAU

Secrétaire de séance : Mme Florence LEPY

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Justine LE FLOCH

Madame LE FLOCH, Adjointe aux Finances et aux ressources humaines,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial du 8 juin 2026 ;

VU l'avis favorable de la Commission Finances et Personnel ;

Le conseil municipal A L'UNANIMITÉ, DÉCIDE :

- ◆ **DE MODIFIER le tableau des effectifs comme suit :**

Direction	Création / Suppression/ Modification	Grade/Poste	Nombre de postes	Temps de travail	Emploi permanent ou non permanent	Motifs
Au 10 juillet 2026						
Education Enfance Jeunesse	Création	Contrat d'engagement éducatif	2	Temps complet	Non permanent juillet et août 2026	Accroissement saisonnier d'activité
Au 15 juillet 2026						
Direction générale	Création	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	Temps complet	Permanent	Suite augmentation du temps de travail
	Suppression	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	24.50/35 ^{ème}	Permanent	Suite augmentation du temps de travail
Au 17 août 2026						
Education Enfance Jeunesse	Création	Adjoint technique	1	27/35 ^{ème}	Permanent	Rééquilibre temps de travail au service
	Suppression	Adjoint technique	1	24.50/35 ^{ème}	Permanent	Rééquilibre temps de travail au service
	Création	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	1	27/35 ^{ème}	Permanent	Recrutement sur un autre grade
Au 1^{er} septembre 2026						
Education Enfance Jeunesse	Suppression	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	1	Temps complet	Permanent	Suite départ en retraite

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans les mêmes conditions de délai.

**Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
De la réception en Préfecture, le 10 juillet 2026
Et de la publication, le 10 juillet 2026**

**Pour extrait certifié conforme
M. Le Maire,
Franck DUVAL**

